

RÉSIDENCE XR FARNESE - MEDICI Règlement Appel à candidatures 2025



L'appel à candidatures est ouvert du **lundi 10 février** au **samedi 15 mars 2025**, minuit (GMT). Formulaire d'inscription :

<https://57wp9s9b.paperform.co/>

Document mis à jour le 21 janvier 2025.

1- A propos de la Résidence XR Farnese - Medici

1.1 - Présentation. Initiée en 2021 par l'Ambassade de France en Italie et l'Institut Français Italia, en partenariat avec le NewImages Hub du Forum des images, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, Rai Cinema et Videocittà, la Résidence XR Farnese - Médicis est un dispositif inédit en Italie dédié à la création immersive. Ouverte à l'ensemble des réalités étendues (virtuelle, augmentée, mixte), cette résidence doit permettre à un·e créateur·rice français·e ou résident·e en France de vivre une expérience unique et de bénéficier d'un moment privilégié pour développer et faire connaître son projet ainsi que pour étoffer son réseau professionnel. Elle sera également l'occasion de renforcer les liens et de créer de nouvelles synergies entre la France et l'Italie dans le domaine des innovations créatives.

1.2 - Déroulé de la résidence. Du 1er au 29 octobre 2025 à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Outre le séjour à la Villa Médicis à Rome, le·a lauréat·e aura la possibilité de se rendre dans divers festivals italiens ou évènements partenaires de l'IFI prévus entre l'automne 2025 au début de l'été 2026. Dans le cadre de sa Résidence, l'artiste ou créateur·rice sera invité à aller à la rencontre et à échanger avec l'écosystème et les professionnels locaux.

1.3 - Objectifs. Le projet accompagné par la Résidence XR Farnese - Médicis devra être restitué à l'occasion d'une présentation exclusive lors de NewImages Festival (2026). À l'issue de sa résidence, le / la créateur·rice devra proposer un compte-rendu de son expérience, de son travail et de l'évolution du projet pendant cette période.

1.4 - Avantages. Ce programme garantit notamment au / à la lauréat·e :

- 4 semaines de résidence à la Villa Médicis de Rome, logement compris
- une dotation de 6 000€¹
- une mise en relation avec l'écosystème XR local
- l'acquisition d'une version / déclinaison 360 du projet par Rai Cinema (préachat : 2 000€)

Autres contreparties :

- présentation exclusive du projet dans le cadre de NewImages Festival
- Accréditation pour les journées professionnelles de NewImages Festival 2026 et pour l'édition 2026 du festival Videocittà.
- invitation à des festivals et évènements professionnels en Italie² (à confirmer : Mostra de Venise, MIA de Rome, TSFM de Turin, MEET de Milan, Bright Festival de Florence,...)

¹ Cette dotation couvrira les frais de déplacement à Rome, les frais de déplacement et/ou d'hébergement du / de la lauréat·e pour d'autres déplacements professionnels en Italie liés à la résidence, les per diem. Elle pourra également être investie dans le développement du projet. Le versement s'effectuera en deux fois : 50% à la signature du contrat et 50% au cours du mois de la résidence.

² Prise en charge des accréditations. Frais de déplacement et d'hébergement couverts par la dotation.

- dans le cadre de déplacements ou de rencontres professionnelles en lien avec le projet, possibilité d'une prise en charge d'un hébergement à Naples ou à Florence³

2- Conditions d'éligibilité

2.1 - Profil des postulant·es.

- artiste, créateur·rice ou porteur·euse d'un projet XR en développement
- être âgé·e d'au moins 18 ans
- de nationalité française ou résidant en France
- parlant anglais et/ou italien
- professionnel·le confirmé·e, justifiant de premières expériences dans le domaine de la XR

2.2 - Projets acceptés. Ce programme est ouvert à tout type de projet XR (réalité virtuelle 360 ou interactive, augmentée, mixte, installation incluant des technologies immersives), sous réserve que celui-ci soit de production ou de coproduction française et pourra être acheté par Rai Cinéma ensuite sous format 360°. L'œuvre pourra être sous un format LBE, spectacle immersif, bande dessinée, installation, mapping vidéo etc. mais devra obligatoirement pouvoir être déclinée en format 360°.

2.3. Exclusion de participation et visibilité

Tout·e candidat·e à une résidence portant un projet éligible et faisant l'objet d'une mise en examen ou d'une condamnation judiciaire pour des faits de violences, notamment à caractère sexiste ou sexuel, ne sera partie du processus de sélection, ni fera l'objet d'aucune visibilité pour la durée de la procédure ou de la condamnation pénale, par respect pour les victimes, que ce soit sur notre plateforme Swapcard, notre site, nos réseaux sociaux et nos communications. De fait, le projet éligible sera déprogrammé si la mise en examen, condamnation ou si les accusations sont connues en amont de la sélection ; et retiré de notre site et plateforme Swapcard si les accusations sont connues après, pour l'année de l'édition concernée.

Les modalités de cette exclusion de visibilité sont les suivantes :

2.3.1. La révélation de la décision de mise en examen ou de condamnation pénale pourra être le fait de la publicité donnée à une affaire par les médias nationaux. Cette révélation pourra également venir de la victime partie civile ou de son avocat, qui pourront contacter à cet effet

³ Sous réserve de disponibilité, à déterminer avec les équipes de l'Institut français Italia. Les frais de déplacement seront quant à eux couverts par la dotation.

l'équipe de NewImages Festival, laquelle leur proposera de faire appel à une association ou à un organisme de défense des victimes de violences.

2.3.2. Les personnes mises en cause devront être contactées par l'équipe de NewImages Hub qui les informera du dispositif d'exclusion de visibilité les concernant et de leurs recours potentiels (s'il est justifié du caractère inexact de la mise en cause, ou de ce qu'elle a pris fin après une décision définitive de non-lieu, de relaxe, d'acquittement ou par l'accomplissement de la peine).

3- Processus d'inscription

3.1 - À propos de l'appel à candidatures. L'inscription du projet :

- **doit être faite en anglais**
- doit être faite [en ligne](#) avant le samedi 15 mars 2025 (minuit, GMT)
- est gratuite pour l'ensemble des postulant·es

À noter également :

- les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération
- il n'y a pas de temps limite imparti pour compléter [le formulaire](#)
- vos informations sont automatiquement sauvegardées en local ; vous pouvez donc fermer et/ou revenir ultérieurement au formulaire depuis le même appareil et le même navigateur (hors fenêtres de navigation privée)

Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre les derniers jours de l'appel à candidatures pour soumettre votre projet, afin d'éviter tout problème technique.

En inscrivant un projet, vous reconnaissez détenir les droits afférents à celui-ci ou être habilité·e par tou·tes les autres ayants droit. Les partenaires de la Résidence XR Farnese - Médicis ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de réclamation, conflit ou poursuite en lien avec l'inscription du projet.

3.2 - Informations requises. Avant votre inscription, nous vous invitons à prendre connaissance des informations et pièces demandées dans le dossier de présentation devant être joint à votre inscription (dans le même ordre que ci-dessous) :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport (pour les personnes de nationalité française)

ou

- une copie de la carte de résident·e ou du visa de travail (pour les personnes de nationalité étrangère résidant en France)
- une biographie
- un CV
- un portfolio des précédents projets
- une lettre de motivation
- une lettre de recommandation (facultative)
- un synopsis (long) du projet
- une note d'intention
- une fiche technique
- des visuels du projet (le cas échéant)
- un budget prévisionnel
- un plan de financement
- un planning de production prévisionnel
- le plan de travail envisagé pour la résidence (prévisionnel)

4- Sélection et engagements

4.1 - Comité de sélection. Un comité de sélection constitué du directeur de la Villa Médicis ou son/sa représentant·e, de représentant·es de NewImages Hub, de l'Institut français Italia, de la Rai Cinema et de Videocittà évaluera les projets éligibles.

4.2 - Notification et annonce officielle. Le nom de la personne sélectionnée sera annoncé officiellement peu après la séance de pitch. L'équipe de NewImages prendra contact avec le/la candidat.e sélectionné.e pour l'annonce et le projet sélectionné sera ensuite annoncé sur les réseaux sociaux et sur le site Internet du festival.

4.3 - Garanties et avantages pour le / la lauréat·e. Voir "1.4 - Avantages".

4.4 - Obligations du / de la lauréat·e. Un contrat récapitulant l'ensemble des engagements de part et d'autre sera signé entre le / la lauréat·e et les partenaires du programme.

En amont de la résidence, il / elle s'engage :

- à transmettre aux partenaires le plan de travail (incluant les déplacements envisagés) prévu pendant la résidence

Pendant / à l'issue de la résidence, il / elle s'engage :

- à rencontrer et échanger avec les autres artistes en résidence à la Villa Médicis
- à mener à bien le plan de travail prévu pendant la résidence
- à partager aux partenaires à l'issue de sa résidence un compte-rendu de son expérience, de son travail et de l'évolution du projet pendant cette période
- communiquer sur les réseaux sociaux et partager l'évolution de son projet en mentionnant les partenaires de la résidence (un kit de communication sera fourni)
- à mentionner toutes les institutions partenaires dans les éléments de communication, articles, publications, entretiens, etc. qui concernent le projet développé en résidence

Concernant le projet, il / elle s'engage :

- travailler en coopération avec l'écosystème XR professionnel italien
- à ce que le projet soit restitué pendant NewImages Festival en 2026 et pendant Videocittà en 2026.
- à présenter en exclusivité le résultat de son travail en résidence dans le cadre de l'édition du NewImages Festival suivant la finalisation du projet de l'artiste, à condition de l'aval de l'équipe de programmation,
- à produire une version / adaptation / déclinaison 360° de tout ou partie du projet qui sera proposée sur l'application [Rai Cinema Channel VR](#). Le/la lauréat.e s'engage à adapter et remettre une version adaptée de son projet à la RAI.
- à faire figurer dans les crédits du projets et sur l'ensemble des supports de communication les logos qui seront transmis par tous les partenaires

○ à autoriser les partenaires de la résidence⁴ à communiquer, partager, utiliser, reproduire, éditer, adapter, transmettre publiquement, diffuser publiquement, etc., le matériel du projet, notamment les images, les textes, les enregistrements sonores ou vidéo, à des fins promotionnelles/éducatives ou pour intégrer le projet dans leur programmation annuelle, et ce, sans limitation.

5- Calendrier

- **Lundi 10 février 2025** : ouverture de l'appel à candidatures
- **Samedi 15 mars 2025** : clôture de l'appel à candidatures (minuit, GMT+1)
- **Semaine du 17 au 21 mars** : notification des finalistes et non sélectionnés
- **Lundi 24 mars au Vendredi 28 mars 2025** : entretiens en ligne avec les finalistes
- **Mercredi 9 avril - Vendredi 11 avril 2025** : annonce du/de la lauréat·e

À l'issue de la phase présélection, les finalistes devront se rendre disponibles pour présenter leurs projets devant les partenaires de la résidence.

6- Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question :

newimages@forumdesimages.fr

⁴ NewImages Hub, Ambassade de France en Italie, Institut français Italia, Académie de France à Rome - Villa Médicis, Rai Cinema, Videocittà.